Un Chemin d'Espérance

01/10/2026 | Dicastère pour la Doctrine de la Foi, Dicastère pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens, Dicastère pour la Dialogue Interreligieux

Soixante ans de dialogue et de fraternité interreligieuse à la lumière de la Déclaration conciliaire Nostra aetate

Index

I. Introduction

Origine et portée de Nostra aetate. Une réponse à la Shoah
La spéficité du dialogue avec les juifs

II. Les développements post-conciliaires: une continuité enrichie par les Papes successifs

Saint Paul VI
Saint Jean Paul II
Benoît XVI
François
Léon XIV

III. Les fruits et les défis de la déclaration Nostra aetate aujourd'hui

Des fruits visibles et silencieux
Résistance et malentendus persistants
Une pédagogie du dialogue à approfondir

IV. Perspectives et orientations pour l'avenir du dialogue interreligieux

V. Conclusion

I. Introduction

1. Le 28 octobre 1965, la Déclaration du Concile Vatican II *Nostra aetate* « sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes » ouvrait un nouveau chapitre dans l'histoire des rapports entre catholiques, juifs et croyants d'autres confessions ou traditions spirituelles. Bien plus qu'un simple texte, elle marquait un changement profond dans la compréhension et l'expression du rapport de l'Église avec les croyants d'autres religions. Dans cette Déclaration, l'Église affirmait explicitement qu'elle « ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions», invitant les fidèles à considérer avec estime et respect « ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines»[1]. Rédigé dans le contexte de la vitalité créative et fraternelle du Concile, ce document garde toute son actualité dans un monde marqué, d'un côté par des attitudes généralisées de fermeture et de l'autre par une recherche de coexistence au sein d'une citoyenneté universelle, fondée sur la fraternité et la reconnaissance mutuelle.

2. Sous cet angle, *Nostra aetate* s'inscrit dans la même trame qu'une autre déclaration conciliaire, *Dignitatis humanae*, centrée sur le droit à la liberté religieuse. Aucune relation

respectueuse des autres religions n’est ni sincère ni viable, sans un respect parallèle de la liberté religieuse d’autrui : « Cette exigence de liberté dans la société humaine regarde principalement les biens spirituels de l’homme, et, au premier chef, ce qui concerne le libre exercice de la religion dans la société »[2]. Cette conviction nous amène à réclamer la même liberté pour les chrétiens dans les pays où ils sont minoritaires[3].

3. Soixante ans après sa publication, la Déclaration *Nostra aetate* continue d’inspirer les choix pastoraux et théologiques de l’Église ; elle soutient également ce dialogue, qui, en étant la forme du développement de la vie humaine, est devenu de plus en plus indispensable dans les sociétés contemporaines. Toutefois, ce dialogue même constitue aussi un défi permanent : comment concilier la fidélité à l’identité chrétienne et l’ouverture sincère à l’altérité ? Comment vivre concrètement l’appel à une fraternité universelle dans des sociétés marquées par une diversité culturelle et religieuse croissante, par la guerre et la violence, et caractérisées par une tendance croissante à la sécularisation ? Ce document commémoratif vise à retracer les étapes essentielles du dialogue interreligieux après *Nostra aetate*, à en évaluer les acquis et les défis, afin d’esquisser quelques perspectives pour l’avenir.

...lire la suite:
Un Chemin d’Espérance (*Site web du Vatican*)

Document complet à télécharger (*pdf*)

---

[1] Conc. Œcum. Vat. II, Décl. *Nostra aetate* (28 octobre 1965), n. 2 : AAS 58 (1966), 741.
[2] Conc. Œcum. Vat. II, Décl. *Dignitatis humanae* (7 décembre 1965), n. 1 : AAS 58 (1966), 929-930.
[3] Cf. François, Exhort. ap. *Evangelii gaudium* (24 novembre 2013), n. 253 : AAS 105 (2013), 1121.

Copyright JCRelations